



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

JM/vg

P.V. ERMCE 04

**Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des  
Médias, des Communications et de l'Espace**

**Procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2015**

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2015
2. Adaptations projetées au système des aides financières de l'Etat pour études supérieures
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis  
M. David Wagner, observateur

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Léon Diederich, M. Luc Schockmel, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Tess Burton, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

\*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

\*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2015**

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

## **2. Adaptations projetées au système des aides financières de l'Etat pour études supérieures**

Mme le Président rappelle que M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche avait présenté le 12 novembre 2015 à la Commission le bilan suite à la clôture de la première année académique après l'entrée en vigueur de la loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (cf. PV ERMCE 02).

M. le Secrétaire d'Etat explique les grandes lignes des adaptations projetées au système des aides financières de l'Etat pour études supérieures (pour le détail, il est prié de se référer au tableau en annexe). Suite aux discussions menées au cours des derniers mois avec l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL), il a été décidé de revoir à la hausse les montants de la bourse de mobilité et de la bourse sociale. Le fait que les adaptations projetées à la bourse sociale sont plus favorables aux tranches de revenus modestes qu'aux tranches de revenus élevées, est à considérer comme un signal envers davantage de sélectivité sociale.

D'après M. le Secrétaire d'Etat, les modifications prévues de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures vont générer des dépenses supplémentaires annuelles de l'ordre de 10,2 millions d'euros. Etant donné que la loi à modifier est censée entrer en vigueur à la rentrée académique 2016/2017, l'orateur estime qu'environ la moitié du montant précité sera effectivement sollicitée. A signaler que le projet de loi 6900 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016 tient compte des adaptations projetées au niveau de l'aide financière pour études supérieures. M. le Secrétaire d'Etat entend déposer le projet de loi portant modification de la loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures en début de l'année 2016.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Les représentants de tous les groupes approuvent les modifications à apporter aux bourses sociales et aux bourses de mobilité.

- La représentante du groupe politique CSV s'enquiert de la raison pour laquelle le nombre d'enfants à charge d'un ménage n'est pas pris en compte pour l'attribution de la bourse sociale. M. le Secrétaire d'Etat explique qu'il est tenu compte de la composition du ménage par le fait que les ménages ayant plusieurs enfants étudiants à charge sont plusieurs fois bénéficiaires de la bourse sociale. Par ailleurs, le mode d'attribution ayant été approuvé par l'ACEL, il n'a pas été jugé utile de le réformer.

- Vu les loyers modestes des logements pour étudiants sur le site de Belval et vu les niveaux élevés des subventions publiques en matière de logement, il n'est pas prévu de modifier les conditions d'attribution des bourses de mobilité afin d'en faire profiter les étudiants résidant au Grand-Duché et obligés de faire de longs trajets vers leur lieu d'études à l'Université du Luxembourg. M. le Secrétaire d'Etat souligne que toutes les demandes de location pour un logement d'étudiant à Belval ont pu être satisfaites pour l'année académique en cours.

- Dans le cadre du projet de loi portant modification de la loi du 24 juillet 2014, il est prévu de revoir le mode d'attribution des aides financières de l'Etat pour étudiants de l'enseignement

secondaire technique, obligés de poursuivre leur formation professionnelle à l'étranger par le fait que le cursus en question n'est pas disponible au Luxembourg.

- Suite à un questionnement afférent, M. le Secrétaire d'Etat explique les raisons pour lesquelles l'UNEL n'a pas participé aux discussions menant aux adaptations projetées au système des aides financières de l'Etat pour études supérieures. En novembre 2014, le Ministère avait réuni les associations ACEL, UNEL et CGJL afin de fixer une procédure en vue de l'élaboration et de la présentation de l'étude concernant la vie estudiantine exécutée par l'Institut TNS Ilres. Il avait été convenu que les organisations recevraient l'étude le 27 avril 2015 et qu'elles allaient participer à une conférence de presse le 29 avril 2015 lors de laquelle les résultats seraient présentés. Les associations seraient par la suite libres d'élaborer leurs propres prises de position. A partir du moment où l'UNEL avait annoncé son intention de boycotter la conférence de presse commune, le fil des discussions était rompu et n'a plus été repris. M. le Secrétaire d'Etat souligne que l'augmentation des bourses pour critères sociaux tient compte d'une des revendications principales de l'UNEL.

- M. le Secrétaire d'Etat rappelle les démarches entreprises en vue de la création d'une représentation nationale des étudiants. Une première entrevue entre le Ministère et les organisations étudiantes a eu lieu le 8 mai 2015, suite à laquelle chaque organisation était invitée à délibérer de la question en interne en vue de l'adoption d'une prise de position. Le Ministère était chargé de rassembler des données quant au fonctionnement de telles chambres représentatives à l'étranger. Ce document est actuellement en cours de finalisation et sera transmis en temps utile à la Commission. Les discussions reprendront sur la base de ce document et des avis soumis par les organisations étudiantes.

- Suite à un questionnement afférent, M. le Secrétaire d'Etat explique que les intérêts des étudiants de l'Université du Luxembourg sont pris en compte dans le cadre des discussions menées avec l'ACEL ainsi que lors des entrevues qui ont eu lieu dans le cadre de la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois (REEL) les 15 à 18 octobre 2015 à Trèves.

- Il est précisé que le Ministère ne dispose pour l'instant pas d'indications quant à des difficultés accrues que rencontreraient les étudiants à rembourser les prêts sollicités pour financer leurs études.

### **3. Divers**

Suite à une demande du représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » exprimée lors de la réunion de la Commission du 24 novembre 2015, M. le Secrétaire d'Etat remet à la Commission le dossier contenant la banque des données socio-économiques anonymisées de l'étude concernant la vie estudiantine exécutée par l'Institut TNS Ilres et présentée le 29 avril 2015 par le MESR.

Des copies du dossier seront remises aux groupes et sensibilités politiques.

Luxembourg, le 7 décembre 2015

Le Secrétaire-administrateur,  
Joëlle Merges

Le Président,  
Simone Beissel

Annexe

Tableau récapitulatif concernant la déclaration d'intention entre MESR et ACEL



**Tableau récapitulatif concernant la déclaration d'intention entre MESR et ACEL**

	Montant actuel [€]	Montant proposé [€]	Augmentation [%]
<b>Bourse de base</b>	2000	2000	0
<b>Bourse de mobilité</b>	2000	2450	22,5
<b>Bourse sociale (X = revenu total imposable)</b>			
X < 1 SSM	3000	3800	26.7
1 SSM < X < 1,5 SSM	2600	3200	23.1
1,5 SSM < X < 2 SSM	2200	2650	20.5
2 SSM < X < 2,5 SSM	1800	2150	19.4
2,5 SSM < X < 3 SSM	1400	1650	17.9
3 SSM < X < 3,5 SSM	1000	1150	15.0
3,5 SSM < X < 4,5 SSM	500	550	10.0
<b>Bourse familiale</b>	500	500	0
<b>Frais d'inscription</b>	1850	1850	0

	Montant actuel [€]	Montant proposé [€]	Augmentation [%]
<b>Prêt de base</b>	6500	6500	0
<b>Prêt social</b>	3000 – Bourse sociale	3800 – bourse sociale	26.7
<b>Prêt (frais d'inscription)</b>	1850	1850	0

Taux d'intérêt maximal à charge de l'étudiant(e) : 2%